

<b>Participants</b>	Béatrice PRITZY, Cédric BRAGARD, Bruno DESCOURVIERES, Claude DESCOURVIERES, Marie-Odile GARNIER, Maxime GIRARD, Jean Michel GUIGNARD, Philippe GROS, Robert GUYOT, Laurie MAUGAIN, Mikael NICOLAS, Christophe REGNIER.
<b>Absent(s)</b>	David LETONDAL (Excusé), Pascal GARNIER (Excusé)

Auditeurs : Aucun

Secrétaire de séance : Maxime GIRARD

Point supplémentaire à l'ordre du jour : Commission de contrôle pour révision des listes électorales.

• **Compte rendu du conseil municipal du 23/04/2021**

Approuvé à l'unanimité.

• **Création d'une commission pour la révision des listes électorales pour 3 ans.**

Le maire propose Marie-Odile Garnier pour représenter le conseil municipal, Danièle Descourvières membre délégué pour l'administration et Damien Maire membre délégué du tribunal de grande instance. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

• **Parcelle Rue du Grand Bois**

- Le conseil municipal fixe par 8 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Abstentions le prix du terrain à bâtir Rue du grand bois à 110 € le m<sup>2</sup>, pour une superficie de 7ares 41 (81.510 €). Les demandes sont reçues en mairie par voie postale ou par mail avant le 20 juin 2021.
- Le maire propose au CM de prendre un arrêté de circulation Rue du grand bois, « sens unique » du carrefour Rue des roches à la Route de Levier et « sens interdit » du carrefour de la Route de Levier à la Rue des roches. Accord du CM.

• **Subvention 2021 aux associations locales**

Considérant qu'il n'y a pas eu de manifestations, l'Ecole Buissonnière ne souhaite pas demander de subvention communale. Le CM fixe comme suit les subventions pour les associations : Le Cri du Kangourou 400 €, AS La Rochette 400 €, la coopérative scolaire 400 €, La boule Chapeline 400 €, le comité des fêtes de Chapelle d'Huin 400 €.

Considérant que les travaux d'entretien de l'église incombent à la commune, le CM attribue une subvention de 100 € à l'ASECS (association de Sauvegarde des églises de Chapelle et du Souillot).

• **Location terrain communaux**

- La parcelle Gateillet (ancienne volière) est attribuée à Anna Schnewly et Justine Pigatto pour une location annuelle de 50 € le terrain et 50 € la cabane ;
- La parcelle Gateillet défrichée est attribuée à Philippe Gros pour une location annuelle de 30 € ;
- Les parcelles : La Côte, Anciennes ordures et Rue des lilas sont attribuées à Nicolas et Juliette Claudet pour une location annuelle de 30 € ;
- La parcelle Jubet est attribuée à Alain Bourgeois pour une location annuelle de 20 €.

- **Convention avec Dompierre les Tilleuls**

Le maire informe le CM que l'employé de Dompierre-les-Tilleuls vient faire le balayage des rues du village à raison d'un jour et demi à 2 jours par an contre 1 jour d'épaveuse par Rodolphe sur la commune de Dompierre-les-Tilleuls. Une convention est établie et signée par les 2 parties.

- **Achat ordinateur**

2 Devis sont présentés ANS Informatique (1.975,06 €) et Télématique services (1.907,14€) : Demander l'avis de l'ADAT avant décision et établir un dossier de subvention.

- **Organisation des scrutins des 20 et 27 juin**

Pour les élections départementales et régionales, le bureau de vote sera installé à la petite salle et sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

- **ONF**

Le conseil approuve le devis présenté par l'ONF pour l'ATDO (assistance technique à Donneur d'ordre) pour 6486 € TTC.

L'ONF prépare un dossier pour le plan de relance dans les parcelles 3 et 14.

Dans les parcelles 6 et 19, nettoyage et dégagement de plantations par l'entreprise Coulet : 5231.60 € TTC.

Pour l'année 2021, les travaux sylvicoles seront confiés à Rodolphe en complément de ceux effectués par l'entreprise Coulet de Levier, dans les parcelles 2 ,3 , 6, 10 et 19.

- **Terrain d'aisance 16 grande rue**

Demande de l'agence immobilière SAFTI chargée de la vente de la maison au 16 Grande Rue, d'un terrain d'aisance d'environ 40 m2. Prenant en considération la servitude de passage, le conseil municipal ne peut répondre favorablement à cette demande pour le moment.

- **Carrière du Souillot**

Demande de l'entreprise RMG pour proroger la convention de 2023 à 2025, l'extraction étant inférieure à la prévision établie en 2008. L'occasion pour le Conseil municipal de revoir le prix de vente du m3 de granulats extraits.

- **Questions diverses**

- Les Gens du voyage ont indemnisé la commune à hauteur de 800 € pour l'occupation du terrain communal du 9 au 23 mai 2021. Le CM envisage des solutions pour empêcher une future réinstallation.
- Fête des Mères : les bons d'achat et les plantes seront distribués le 29 mai 2021.
- Fête de la Saint Claude au Souillot : messe samedi 5 juin à 18 h 30, suivie d'un apéritif offert par la municipalité.
- Devis de l'entreprise Locatelli pour changement de la porte d'entrée de la petite salle : 2265.29 € TTC. Un autre devis va être demandé.
- Présentation du devis de Rapid'Service d'un montant de 7414.56 € pour le réseau d'eau de la nouvelle construction de Gérard Pritzky, Indivision Pritzky et Mr Mme Riccardi.
- Convocation au tribunal de grande instance à Besançon le Jeudi 27 mai pour SAS BDC négoce de matériaux recyclés.

La séance est levée à 23H05.

